

Sécurité de la vieillesse

J'ai remarqué le plaidoyer d'un ou deux orateurs qui m'ont précédé, en faveur d'une augmentation de la pension. Je les approuve sans réserve. En effet, notre parti visait à une pension plus considérable que celle que l'on propose dans la mesure à l'étude. Mais je ne vois pas comment on pourrait obtenir ce résultat en renvoyant la question à un comité. Il faudrait présenter des motions pour la dépense de nouveaux fonds de la part du gouvernement, chose qui ne se produit pas d'ordinaire au comité. Tant que les partisans de cet amendement ne m'auront pas persuadé qu'ils peuvent obtenir une pension plus considérable par ce renvoi au comité, je n'appuierai pas la motion; ils n'ont présenté jusqu'ici aucun argument qui puisse le faire.

Je vais régulièrement dans ma circonscription—environ toutes les deux semaines depuis l'ouverture de la session—et je sais que bon nombre de citoyens âgés veulent que ce bill soit adopté et veulent bénéficier des nouveaux avantages qu'il leur apportera. Voilà la situation. Au cours de la campagne électorale, tous les candidats ont rencontré les membres de l'Association des citoyens âgés de la ville de Saskatoon. J'ignore si des associations semblables existent dans les villes des circonscriptions dont les représentants ont déjà pris la parole au sujet de l'amendement à l'étude. Mais à Saskatoon, il y a une association d'une très grande importance, dont le président est M. J. L. Phelps, qui est très compétent. Les représentants de cette association ont rencontré tous les candidats et leur ont indiqué, l'un après l'autre, les désirs et les besoins de leurs membres. Ceux d'entre nous qui ont assisté à la réunion en sont sortis passablement renseignés sur les objectifs et exigences de ces gens.

On visait entre autres à ramener l'âge de la pension à 60 ans. Je pense que ceci doit être un objectif majeur du Parlement et je regrette que l'on n'ait pas pu l'atteindre jusqu'à présent. Certaines personnes de ma circonscription et, évidemment, de tout le pays, disent qu'il devrait être possible d'offrir une pension volontaire à 55 ans. Saskatoon et Biggar sont toutes deux ce qu'on appelle des villes du CN. Les hommes qui travaillent sur ces lignes de chemins de fer désirent pouvoir prendre leur pension à 55 ans. Nous devrions tendre vers ce but.

Avec les programmes d'initiatives locales notamment, on dépense beaucoup d'argent pour garder nos jeunes gens en dehors de la population active, ou du moins, pour essayer de les occuper, puisqu'ils ne peuvent pas entrer de plein pied dans la population active. Je pense que l'on devrait s'attaquer à l'autre bout de l'échelle, de manière à ce que ceux qui ont contribué toute leur vie à la richesse et au bien-être de ce pays puissent jouir d'une retraite bien gagnée et recevoir une somme d'argent suffisante.

D'autres secteurs de notre programme de pension doivent être examinés de toute urgence. Prenons le cas du soutien de famille admissible à la pension, mais dont la femme, un peu plus jeune que lui, ne peut pas recevoir de pension du fait qu'elle n'a jamais fait partie de la population active. Dans ce cas, de véritables difficultés surgissent. Je le répète, il faut une modification pour permettre aux ménagères de verser des cotisations au Régime de pensions du Canada si elles le veulent et leur permettre ainsi de recevoir personnellement une pension. Dans la

[M. Gleave.]

situation actuelle, seules les personnes qui travaillent et gagnent de l'argent peuvent payer des cotisations.

Il faut également penser à la situation des cultivateurs et des hommes d'affaires travaillant à leur propre compte qui constatent un beau jour que leur revenu annuel est inférieur aux \$5,000 nécessaires pour pouvoir participer au maximum au Régime de pensions. Ils se trouvent donc dans l'incapacité de se constituer la pension qu'ils désirent. Il y a des progrès à faire dans tous ces secteurs et je ne pense pas qu'on puisse y arriver en renvoyant ce bill au comité. Il faut plutôt un programme complet de révision. Pour le moment, le mieux à faire pour les personnes âgées c'est d'adopter le bill tel quel et de les faire profiter de ses avantages aussitôt que possible.

Je répète à la Chambre qu'un grand nombre de citoyens âgés attendent l'occasion de profiter des avantages de ce projet de loi en avril. Quiconque à la Chambre croit que cela n'est pas vrai n'a qu'à s'en retourner chez lui et à converser avec les gens qui attendent cette augmentation. Je prie donc la Chambre d'expédier l'adoption de ce bill, et non de la retarder, et de mettre cet argent à la disposition des citoyens âgés.

• (1550)

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre tellement du temps de la Chambre. Je suis conscient également de la nécessité de faire adopter ce projet de loi.

Dans le discours du trône, le gouvernement a fait naître beaucoup d'espoir dans le cœur des personnes âgées de 60 à 65 ans. Avec la présentation du bill C-147, 98 p. 100 de ces espoirs se sont évanouis, en même temps que les belles promesses du discours du trône.

Monsieur l'Orateur, pour ne pas retarder l'adoption de ce bill, même s'il s'agit de miettes, mieux vaut peu que rien du tout. J'aimerais faire remarquer que l'augmentation projetée ne représente, en définitive, que 42.8c. par jour pour les gens mieux nantis. Pour les autres, qui auront recours au supplément de revenu garanti, l'augmentation représente 65.75c. par jour.

Il y aurait au pays 830,000 personnes entre 60 et 65 ans, 320,000 autres mariées à des sexagénaires, ce qui, en tout, donne au-delà d'un million de personnes.

D'après l'index, l'argent se serait déprécié de plus de 31 p. 100 depuis 1961. Considérant la faible augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse et la moins-value de notre dollar, je soutiens que cette augmentation ne représente que des miettes et qu'elle est nettement insuffisante pour répondre aux besoins actuels et futures des personnes du troisième âge. Je soutiens également que, pour être à la page, le bill à l'étude devrait tenir compte du conjoint et de l'admissibilité à la retraite à 60 ans.

Chose étrange, lorsqu'on rencontre les députés à l'extérieur de la Chambre, tous semblent en faveur de la pension à 60 ans et de l'augmentation substantielle des pensions, mais dès qu'ils ont franchi la porte de cette enceinte, il se produit un changement qui laisse supposer qu'il existe beaucoup d'intrigues à l'intérieur des partis.

Monsieur l'Orateur, je termine mes remarques en souhaitant que le gouvernement se rende à nos demandes.